

PRESENTATION DES ENJEUX PAR TERRITOIRE : PAYS D'OUCHE

A. Les éléments de la Trame Verte et Bleue : description

✎ Bois de Raveton

Ce bois, de même que la forêt de l'Aigle, matérialise un espace boisé relais en direction de l'est et les vastes massifs de Breteuil et de Conches.

✎ Bois du Chatelet

Ce bois affilié au complexe des forêts du haut Perche est bordé à l'ouest par l'Iton et à l'est par l'Avre. Son avancée au sein du plateau d'Ouche lui confère un rôle d'accueil et de pont pour les continuités écologiques vers l'est, limité par l'absence de boisements relais.

Les **prairies humides de l'Iton** (ZNIEFF) localisées à l'ouest du massif accueillent une végétation prairiale intéressante, dont de nombreuses orchidées comme l'Orchis négligé, l'Orchis incarnat ou encore l'Epipactis des marais.

✎ Bois du prieuré et de la Vieille Chaise

Au carrefour de 3 territoire (Ouche, Perche et Argentan-Pays d'Auge ornais), ce petit massif boisé s'inscrit entre la forêt de Moulins-Bonsmoulins et le bocage et zones humides du Don. Il permet de relier ces deux secteurs, l'un boisé, l'autre bocager, mais aussi les bois et le bocage de Courtomer, en direction du sud.

✎ Campagne de la Ferté-Fresnel

Ce secteur riche en zones sourceuses abrite quelques bois étendus. Les lacunes de bocage limitent les continuités entre le bois de Raveton et la vallée de la Charentonne, notamment aux abords du Val Coule ou du Vernet, deux corridors de cours d'eau.

✎ Forêt de l'Aigle

A l'est, cette forêt est avec le bois du Chatelet le seul massif d'envergure du territoire. Largement enrésiné, il accueille des ruisseaux temporaires et de nombreux fossés. On peut encore y observer quelques espèces remarquables comme la Gnaphale des bois ou la Cardamine impatiente. On y note la présence de nombreuses espèces d'oiseaux (Gros bec, Hibou moyen-duc, Pics...) et de papillons comme le Petit mars, le Grand Mars changeant ou encore le Nacré de la Sanguisorbe.

✎ Forêts de Moulins-Bonsmoulins

Ces deux forêts séparées par un couloir bocager sont conduites en futaie de chênes à 75%. On y recense des espèces végétales remarquables, comme la Fougère des montagnes ou la Grenouillette. Concernant la faune, ces massifs abritent le Damier de la Succise, papillon protégé à l'échelle nationale, et la nidification d'espèces d'oiseaux rares comme le Grimpereau des bois ou le Pic noir.

✎ Forêt de St-Evrout

Cette forêt, partiellement enrésinée sous un climat tempéré relativement froid, abrite de nombreuses zones humides. On y recense 7 espèces végétales protégées comme la Maianthème à deux feuilles ou le Rubanier nain. Cette forêt abrite aussi tous les grands papillons forestiers comme le Grand sylvain ou le Grand Mars changeant, ce qui en fait un des sites les plus riches de l'Orne. Concernant l'avifaune, la présence du Pouillot fitis et de plusieurs espèces d'oiseaux d'eau remarquables (Bruant des roseaux, Grêbe huppé), ainsi que la nidification du Héron cendré, ajoutent à l'intérêt écologique de ce massif. Les grands mammifères (sangliers, Cerf élaphe) sont bien représentés.

L'étang Marot (ZNIEFF1), connu depuis plusieurs décennies pour sa biodiversité exceptionnelle, accueille de nombreuses espèces végétales bénéficiant d'une protection nationale comme la Linaigrette à feuilles étroites et le Rossolis à feuilles rondes.

Le ruisseau des Essarts (ZNIEFF1) aux eaux claires et rapides, alimente de petites déclivités latérales présentant une flore intéressante. Il se jette successivement dans trois étangs dont l'un constitue l'une des deux stations bas-normandes du Rubanier nain.

Le ruisseau de Chaud Fontaine (ENS61, ZNIEFF) serpente dans une petite vallée avant de se jeter dans l'étang neuf. Il présente une diversité floristique et entomologique intéressante.

✎ Haut bassin de la Charentonne

Ce secteur se caractérise par son caractère fermé, où prairies marécageuses à tourbeuses souvent en friche, mégaphorbiaies (végétations herbacées hautes des milieux humides) et boisements dominant. La richesse floristique est liée à la densité de ces formations humides, avec la présence de la Stellaire des bois, espèce végétale protégée liée aux saulaies-aulnaies. De nombreuses espèces de papillons et de sauterelles y sont rares et menacées. Deux espèces d'oiseaux d'intérêt y ont été localisées : la Locustelle tachetée et la Rousserolle verderolle.

Un réservoir de biodiversité de zones humides est présent dans ce secteur : l'**étang de Pont-Cœuvre** (ZNIEFF1). Cet étang entouré d'un bois tourbeux renferme une diversité biologique très élevée au regard des milieux présents. Ainsi, peut être observée la nidification du Héron cendré, celle du Grèbe huppé ou encore du Grèbe castagneux. La végétation est également bien diversifiée avec notamment la présence de quelques espèces assez rares comme la Renouée bistorte.

✂ Haut bassin de la Risle

La Risle, en réservoir de biodiversité de cours d'eau dans sa partie amont, présente une bonne continuité de zones humides. Le paysage à l'amont est très bocager avec une forte densité de haies et de prairies permanentes, très favorable aux continuités écologiques du secteur et à la qualité d'eau.

✂ Haut bassin de la Sarthe et de l'Iton

Aux confins sud-ouest du territoire, ces hauts bassins voient leurs sources incluses au sein d'une matrice bocagère plus lâche, avec de larges patches de prairies permanentes et de petits boisements mais aussi de grandes surfaces de cultures ouvertes.

✂ La Guiel

Cette vallée étroite (ZNIEFF1, ENS61 et APB) abrite une grande diversité de milieux naturels et d'espèces végétales. Parmi elles, l'Aconit napel, la Renouée bistorte, le Bois gentil ou l'Alchémille vert-jaunâtre sont des plantes patrimoniales. On y note aussi la présence de l'Ecrevisse à pieds blancs, gage d'une bonne qualité de l'écosystème.

✂ Le plateau d'Ouche

Localisé au nord des forêts du Perche et de la Trappe et du bois de Chatelet, ce plateau accueille les vallées de l'Avre et de l'Iton aux pentes douces qui forment des couloirs prairiaux embocagés. Un ensemble de petits bois distincts aux formes carrées parsème le paysage dominé par les cultures. Ces bois tissent des continuités par tâches en direction de l'est et de massifs plus conséquents comme les forêts de l'Aigle, de Bourth, le bois de St Christophe ou le bois Francs.

Pour en savoir plus :

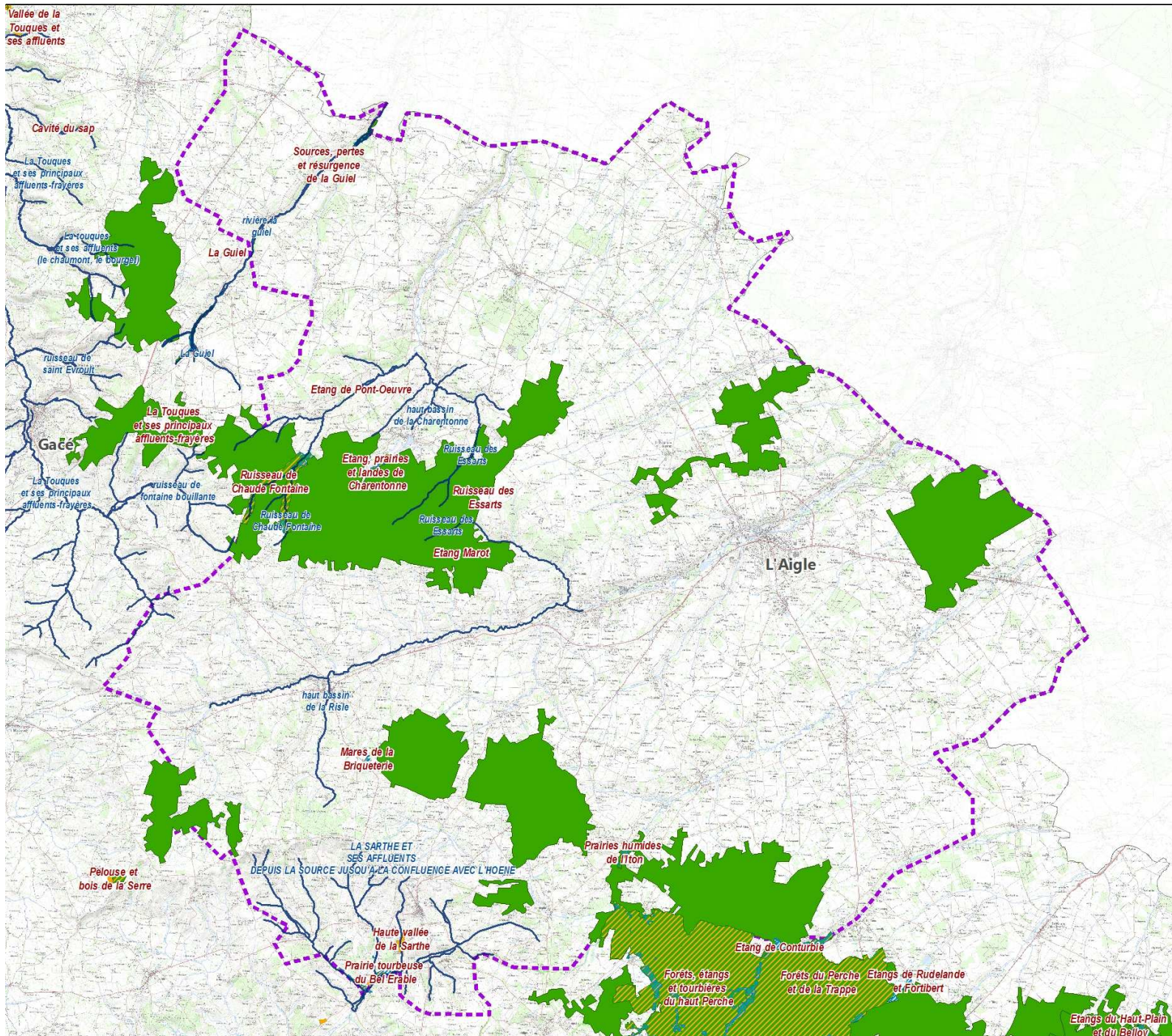
Conseil Général de l'Orne : <http://www.orne.fr/environnement/espaces-naturels-sensibles>



DREAL Basse-Normandie : <http://www.basse-normandie.developpement-durable.gouv.fr/biodiversite-r302.html>



Conservatoire d'Espaces Naturels : <http://www.cfen-bassenormandie.org/actu/actu.html>

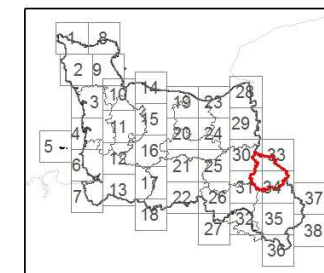
RÉSERVOIRS DE BIODIVERSITÉ DE LA TRAME VERTE ET BLEUE

 Ouche



-  RESERVOIRS de cours d'eau
-  RESERVOIRS de zones humides
-  RESERVOIRS de milieux boisés et ouverts
-  RESERVOIRS de milieux boisés
-  RESERVOIRS de milieux ouverts
-  RESERVOIRS littoraux

-  Autres cours d'eau
-  Limite de basse mer



B. Grandes continuités du territoire

Trame verte

Le territoire abrite deux pôles boisés d'intérêt majeur :

- la **forêt de St-Evrault**, à fort intérêt biologique, qui permet un lien avec la vallée de la Touques à l'ouest et le bois de Raveton à l'est ;
- les **forêts de Moulins-Bonsmoulins**, en relais avec les forêts du Perche et de la Trappe, complétées par le bois du Chatelet.

Les **forêts de l'Aigle** et le **bois de Raveton** sont relativement isolés à l'est du territoire au sein d'une matrice relâchée, tandis que les **bois du prieuré et de la Vieille Chaise** permettent une continuité vers l'ouest.

La **Campagne de la Ferté-Fresnel**, avec le **plateau d'Ouche**, limitent les continuités vers l'est et vers les massifs conséquents de l'Eure (forêt de Bourth, bois de St Christophe ou bois Francs).

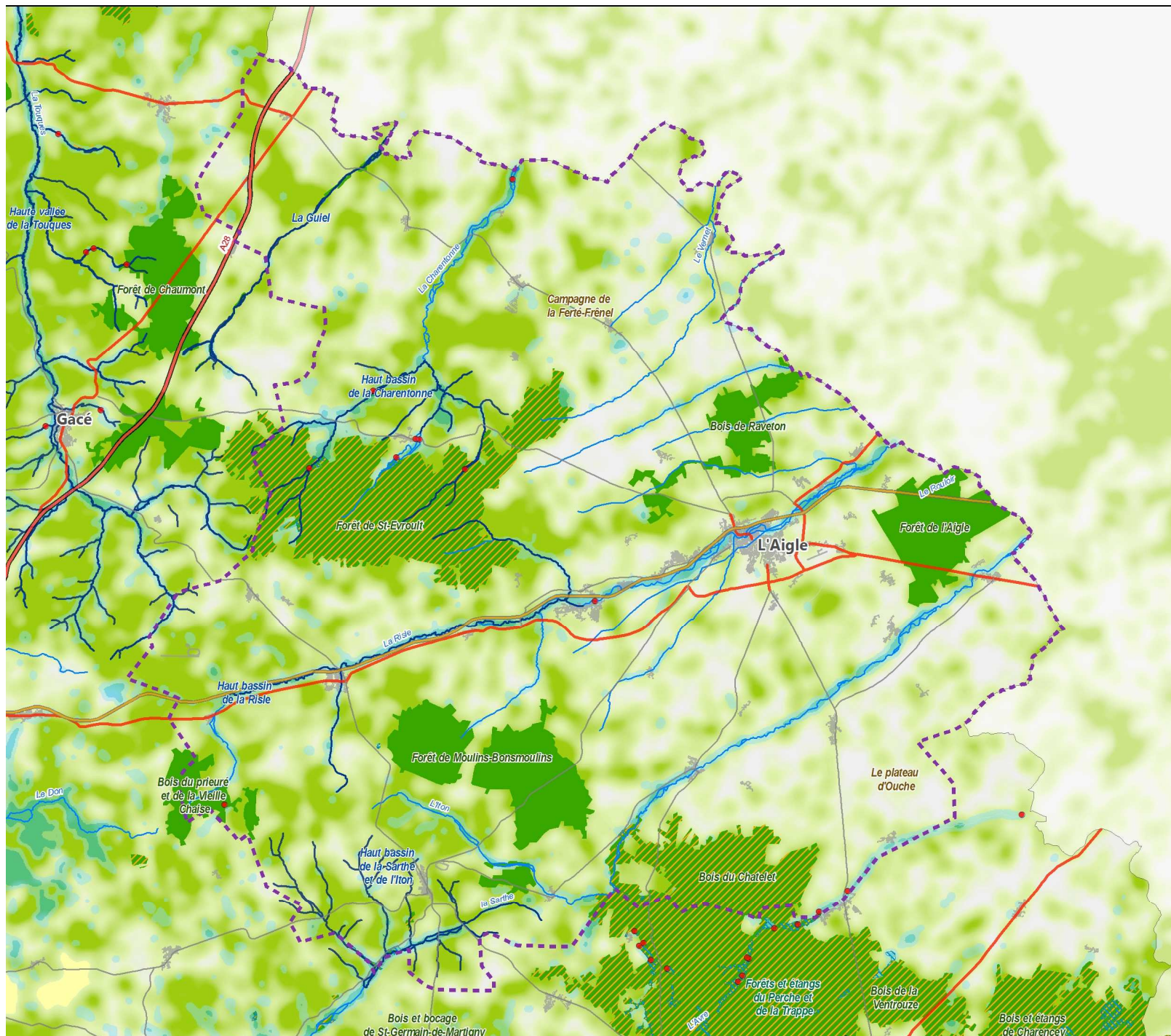
Trame bleue

4 réservoirs de biodiversité de cours d'eau ont été localisés sur le territoire :

- la **Guiel** et ses abords préservés, notamment à l'ouest ;
- le **haut bassin de la Charentonne** et ses nombreuses zones humides en milieu fermé, lié à la forêt de St-Evrault, dont l'amont abrite plusieurs réservoirs de biodiversité de zones humides ;
- Le **haut bassin de la Risle**, qui s'écoule par partie au sein d'une matrice plus faible, mais à l'amont robuste ;
- le **haut bassin de la Sarthe et de l'Iton**, aux bois et bocage épars, fragilisé par une ligne de matrice plus lâche.

Un grand nombre de cours d'eau sont des corridors de biodiversité : le Val Coule, le Vernet, l'Iton, la Risle et ses affluents (le Sommaire, le Cauche et le Finard).

Les **continuités de zones humides sont localisées aux abords des cours d'eau principaux** : la Risle, la Charentonne et l'Iton. Le seul pôle de zones humides d'importance est localisé au sein du haut bassin de la Charentonne.



Secteurs d'intérêt

Trame bleue Haut bassin de la Paquine

Trame verte Complexe boisé de St-Hubert : secteur intérieur

Falaises des Vaches noires : secteur littoral

Plaine de Sées : secteur fragilisé

Trame verte et trame bleue Complexe zones humides et bois

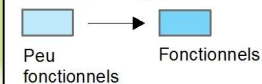
Composantes de la TVB régionale

- Réservoirs de cours d'eau
- Corridors de cours d'eau
- Réservoirs de zones humides
- Réservoirs de milieux boisés et ouverts
- Réservoirs de milieux boisés
- Réservoirs de milieux ouverts
- Réservoirs littoraux

MATRICE BLEUE

Mosaïque de milieux humides plus ou moins denses, connectant les réservoirs de milieux humides

Corridors écologiques



MATRICE VERTE

Mosaïque paysagère composée de bois, haies et prairies permanentes plus ou moins denses, connectant les réservoirs de milieux boisés et ouverts

Plaine cultivée



Corridors peu fonctionnels

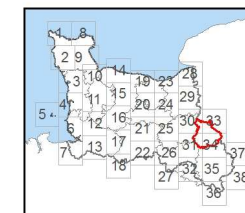


Corridors fonctionnels



Éléments fragmentants

- Principaux points de conflits cours d'eau
- Principales zones bâties (> 5 ha)
- Autoroutes
- Voies à trafic supérieur à 4000 véhicules/jour
- Voies à trafic inférieur à 4000 véhicules/jour
- Voies ferrées
- Limite de basse mer



C. La dynamique du territoire

Entre 1999 et 2006, la population du pays d'Ouche, pays le moins peuplé de Basse-Normandie, s'est très légèrement accrue (+ 0,17 %) pour atteindre 28 980 habitants. Depuis vingt-cinq ans, le nombre de résidents évolue très peu. Toutefois, même modéré, l'excédent naturel permet de compenser le faible déficit migratoire.

Quatre des cinq communes comptant plus de 1 000 résidents voient leur population diminuer. L'Aigle perd ainsi 470 habitants (- 0,7 % par an), au profit de la couronne périurbaine, et Rai 130 (- 1,0 % l'an). Ce sont dans l'ensemble les petites communes qui connaissent les taux de croissance démographique les plus forts. La population des communes de moins de 200 habitants augmente ainsi de 1,7 % l'an.

En lien avec cette évolution démographique modérée, les évolutions de l'habitat sont faibles et se traduisent par une faible artificialisation du territoire. L'artificialisation des sols a augmenté d'environ 200 ha entre 1999 et 2009.

Le bâti rural se compose de villages et d'un semis de fermes isolées bâties en briques. L'artificialisation des sols dans ce paysage se traduit par un mitage de l'espace.

Le territoire offre un contraste important en terme de paysage entre le sud-ouest et l'ouest encore assez bocagers et très forestiers et le nord-est et l'est nettement plus ouverts (campagne de la Ferté-Fresnel et le plateau d'Ouche). Le secteur du nord-est a vu une réduction drastique des zones humides par drainage des plateaux à silex.

Le territoire présente des surfaces dédiées à l'agriculture moins importantes que dans d'autres territoires. Ces surfaces sont en régression : -1000 ha entre 2000 et 2010. L'évolution la plus importante porte sur les prairies qui ont régressé de 3000 ha durant la même période (évolution de 18 000 à 15 000 ha). Les prairies ont été cantonnées dans les vallons et autour des fermes.

Dans le nord et l'est du pays d'Ouche, les haies ont considérablement régressé : de 8 km de haies par km² en 1972 à 4,6 km/km² en 2006, d'après l'étude bocagère menée par la DREAL Basse-Normandie, soit une réduction de près de 40 %. La même étude souligne également une réduction des connexions entre haies.

D. Les enjeux de continuité écologique du territoire

→ Le principal enjeu de la trame verte est de **maintenir la qualité globale du paysage de bocage** dans la partie ouest avec tous les éléments fins qui l'accompagnent : vergers, mares, micro-zones humides, bosquets... L'objectif est le maintien de la qualité du bocage dont les modalités sont précisées dans les objectifs par grand type de milieu du SRCE. Dans le secteur du nord-est, c'est le maintien des petits éléments fixes du paysage (bosquets, haies, mares, talus...) dans les champs ouverts qui constitue le principal enjeu.

La conservation du bocage est particulièrement nécessaire au niveau des vallées qui constituent les seuls corridors de trame verte avec la Haute-Normandie. Ceci est particulièrement marqué pour les vallées de la Guiel, de la Charentonne et de la Risle.

→ Le territoire présente aussi un **enjeu forestier** avec un arc de grandes forêts à l'ouest du territoire. Cet arc assure la connexion entre les forêts du sud de l'Orne d'un côté et la Haute-Normandie de l'autre. Le territoire est le plus boisé de Basse-Normandie, avec 19% de sa superficie concernée, et cette tendance est en augmentation sur les pentes des vallées, du fait de la déprise agricole. Au niveau de la flore, cette région est caractérisée par des reliques glaciaires en forêt, avec le sapin de l'Aigle et le Maïanthème à deux feuilles.

→ Au niveau de la **trame bleue**, le Pays d'Ouche est situé en limite de bassin hydrographique. L'essentiel des cours d'eau se dirige vers le nord-est et forme des corridors de cours d'eau. Il existe également une zone de tête de bassin de la Sarthe et de ses affluents au niveau des secteurs de source. On note des réservoirs de biodiversité de cours d'eau sur la Guiel, l'Iton, le haut bassin de la Charentonne ainsi que la haute vallée de la Sarthe. Le territoire est, par ailleurs, concerné par les SAGE Risle, Iton et Avre dont les enjeux et les dispositions convergent avec les objectifs du SRCE.

Le territoire étant traversé par de nombreuses vallées au milieu des secteurs cultivés, un enjeu de qualité des eaux est également à souligner, en lien avec la préservation de la trame bleue.

Il existe un **enjeu de conservation marqué des petits cours d'eau du haut bassin de la Charentonne** en raison de leur naissance dans la forêt de Saint-Evroult. Au niveau de la flore, cette région est caractérisée par des reliques glaciaires dans les zones humides : aconit napel (bord des cours d'eau) et renouée bistorte (prairies tourbeuses).

→ En dehors de l'A28 qui traverse le nord-ouest du territoire et de la D926 qui traverse le territoire d'est en ouest, il n'existe pas d'infrastructures linéaires majeures sur le territoire, ni d'obstacles majeurs à la continuité écologique sur les cours d'eau. Il n'y a donc **pas d'enjeu régional de fragmentation** sur ce territoire et le SRCE n'a pas d'identifié d'actions-clés territorialisées au niveau du Pays d'Ouche.

En outre, même si l'artificialisation des sols reste relativement faible, un **enjeu relatif au mitage du territoire par l'urbanisation diffuse des petites communes et des hameaux** peut être souligné, de même que le développement de lotissements.